

Quand la famille est menacée dans l'Eglise : écrivez à votre évêque

Author : Rédaction RC

Categories : [Action!](#), [En Une](#)

Date : 7 mars 2016



Supplique à propos de "l'affaire Thomasset"

Pour ceux qui ne seraient pas au courant en [savoir plus](#)

A l'attention de Son Eminence le Cardinal Muller, Président de la Congrégation pour le doctrine de la Foi

A l'attention de Son Excellence Mgr Vincenzo Paglia, Président du Conseil Pontifical pour la famille

A l'attention de Son Excellence Mgr Luigi Ventura, Nonce apostolique en France

A l'Attention de Son Excellence Mgr Georges Pontier, Président de la Conférence des évêques de France

Eminence,

Excellences,

Poussés par notre amour de l'Eglise et son enseignement, seul à être pleinement conforme à la nature humaine et à notre désir de bonheur.

Poussés aussi par des personnes blessées de la vie, femmes ayant vécu un avortement, époux séparés mais restés fidèles à leur sacrement de mariage ou encore personnes à tendance homosexuelle désireuse de vivre selon la morale catholique...

Poussés enfin par des prêtres, évêques, et même un cardinal, nous nous tournons vers vous pour vous faire part de notre profonde tristesse en apprenant la venue du Père Alain Thomasset SJ à la session de formation des délégués à la pastorale de la famille et de la vie des diocèses de France.

Le Père Alain Thomasset s'est fait remarquer à plusieurs reprises pour ses prises de positions personnelles en contradiction directe avec le Magistère de l'Eglise:

- Concernant les relations homosexuelles : "Une relation homosexuelle vécue dans la stabilité et la fidélité peut être un chemin de sainteté."

- Pour ce qui est de l'avortement, le P. Thomasset, dans un entretien au journal La Croix en 2011, présentait le cas de parents qui, informés que leur enfant à naître va être trisomique, y voient comme « un conflit de devoirs » entre l'obligation de respecter la vie humaine et la « nécessité de préserver l'équilibre du couple et sa santé ». Dans ce cas, selon lui, le magistère nous « éclaire, mais ne peut pas nous donner plus de référence », parce que « la complexité des situations rend impossible le respect de toutes les valeurs qui sont en jeu », de sorte que chacun doit prendre sa propre décision. En définitive, la posture du Père Alain Thomasset est exactement identique à celle de l'immense majorité des partisans de l'avortement : le droit à décider de tuer ou ne pas tuer son enfant.

- Pour les personnes remariées, il s'agirait de reconnaître que dans certains cas et du fait des circonstances particulières, les actes sexuels du couple ne soient plus imputés comme moralement coupables. Cela ouvrirait l'accès aux sacrements de réconciliation et de l'eucharistie.

- S'agissant de la contraception : "Pour les couples mariés, les actes sexuels mettant en œuvre une contraception non abortive pourraient aussi être considérés comme subjectivement non coupables, du fait des circonstances et dans la mesure où les époux restent ouverts à l'accueil de la vie dans le cadre d'une paternité responsable et généreuse et où ces actes expriment le don de soi et l'amour mutuel des époux."

- Enfin, sur le point décisif des actes intrinsèquement mauvais : « Je crois que l'interprétation de la doctrine des actes dénommés 'intrinsèquement mauvais' est une des sources fondamentales des difficultés actuelles de la pastorale des familles, car c'est celle qui détermine en grande partie la condamnation des moyens de contraception artificiels, des relations sexuelles des divorcés remariés et des couples homosexuels, même stables (...). Les références éthiques objectives que fournit l'Église, ne sont qu'un élément (essentiel mais pas le seul) dans le discernement moral qui doit avoir lieu dans la conscience personnelle ».

Ces paroles du Père Thomasset sont consultables :

[1 / Aux p. 33-39 de cette article](#)

[2 / Article de la Croix](#)

Malgré les fortes paroles prononcées par le Pape François dans l'avion au retour de Cuba, sur la famille et sur la défense de la vie notamment, nous ne comprenons pas que la conférence du Père Alain Thomasset, et la table ronde consécutive, aient été maintenues alors qu'un certain nombre de délégués à la pastorale familiale des diocèses de France avaient demandé avec insistance son annulation. L'un des plus importants hebdomadaires catholiques de France a bien voulu leur prêter [ses colonnes](#).

On peut comprendre que le travail théologique implique des interrogations. Pour autant, alors que la famille est profondément blessée et fragilisée, les prises de position du Père Thomasset sont ressenties comme une véritable agression.

Nous vous remercions d'entendre notre voix, car notre conscience parlerait contre nous si nous

ne prenions pas la parole.

Recevez, Eminence, Excellences, l'assurance de notre communion filiale en Jésus et Marie.

Le formulaire sur [Le salon Beige](#)